



DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CREATION TEMPORAIRE DE 7 POSTES D'ADJOINT d'ANIMATION A TEMPS COMPLET

DGA COHESION TERRITORIALE ET APPUI AUX COMMUNES ALVEOLE

DGA Ressources et relations
aux administrés
Ressources humaines et
appui managérial - NB
N° 2024-D-398

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L332-23-2,
- Vu la délibération du conseil communautaire portant délégation d'attributions au Président,
- Vu l'arrêté n°135 du 12 juillet 2022 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Eric BIOJOUT en sa qualité de conseiller délégué, membre du bureau, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

Considérant l'accroissement saisonnier d'activité au sein de l'ALVEOLE,

DECIDE

- Article 1** - Est approuvée la création temporaire de 7 postes d'adjoint d'animation à temps complet au sein de l'ALVEOLE du 30 décembre 2024 au 5 janvier 2025
- Article 2** - Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- Article 3** - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le comptable assignataire de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait en 2 exemplaires

ANGOULEME, le 26 novembre 2024
Par délégation,
Pour le Président,
Le conseiller délégué, membre du bureau,

Préfecture le : - 3 DEC. 2024
Publié ou notifié
Le :

05 DEC. 2024

Eric BIOJOUT